



### Conditions de location ou de prêt

La location ou le prêt de toute embarcation à voile sont autorisés aux seuls détenteurs d'une certification émise par une autorité reconnue (comme la fédération de voile du Québec ou la C.Y.A.). Le brevet ou le certificat doit être présenté au responsable au moment de la location. Si le locataire ne possède pas de preuve de certification et qu'il juge avoir l'expérience nécessaire, il peut faire évaluer ses compétences, sur rendez-vous, au coût en vigueur.

En tout temps, le responsable de l'école de voile peut refuser de louer ou de prêter une embarcation si les conditions météorologiques observées ou annoncées sont dangereuses et/ou s'il juge que le candidat n'est pas apte à ramener l'équipage et le bateau à bon port.

Un dépôt sera demandé au client au moment de la signature du contrat de location (carte de crédit ou comptant). Ce montant pourra être retenu par l'ÉVL, en tout ou partie, en cas de bri ou de perte de matériel.

### Déroulement de la location

Le locataire doit se présenter 15 minutes avant l'heure fixée. Il pourra voir sa réservation retardée, écourtée ou annulée, s'il ne se présente pas à l'heure. En cas d'annulation, le client doit avoir prévenu l'ÉVL au moins une heure à l'avance sans quoi des frais de 15\$ lui seront facturés.

La location commence à partir du moment l'employé de l'ÉVL remet l'embarcation grée (par l'employé ou par le client lui-même), et qu'elle a été contrôlée par les deux parties. Le temps de location est calculé jusqu'à la sortie de l'eau de l'embarcation pour rentrer au quai.

## Responsabilité

Le locataire est responsable de la préparation de son embarcation, (le gréement pouvant être effectué par un employé de l'ÉVL ou par le client), de la mise à l'eau, de la sortie de l'eau ainsi que du repositionnement de l'embarcation sur le quai ou terrain. De plus, il doit replacer les voiles et le gréement à l'endroit désigné.

Les embarcations doivent être traitées avec soin pour la sécurité et la qualité de l'expérience. Il est normal que certaines pièces s'usent ou se brisent avec le temps, toutefois, tout usager sera tenu responsable des dommages causés par sa négligence.

Une inspection visuelle de l'embarcation sera complétée par un employé de l'ÉVL et le locataire (responsable de la location ou du prêt de l'embarcation) au départ et au retour de la navigation. Tout bri ou perte de matériel ne découlant pas d'une usure normale ou résultant d'un mauvais usage sera facturé au client.

Tout usager d'une embarcation utilise l'embarcation à ses risques et périls. L'ÉVL ne fournit pas de surveillance nautique pendant la location. Par mesure de précaution, il est recommandé aux usagers d'aviser un de leur proche de leur heure de départ, leur heure estimée d'arrivée et de la zone où ils entendent naviguer et d'avoir en leur possession un téléphone afin de rejoindre les services d'urgence au besoin.

## Règles d'usages

Les embarcations ne peuvent être laissées sans surveillance aux quais (maximum 10 minutes); elles doivent être en amarrage à sec ou au mouillage (mooring) et dégrées.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toute personne se trouvant sur le quai et sur un bateau. Si ce règlement n'est pas respecté, le responsable peut annuler la location ou le cours.

Tout usager d'une embarcation doit se renseigner sur le plan d'eau (hauts fonds, courants, etc.) à l'aide des affiches qui sont à sa disposition et en s'informant auprès des employés. Il doit aussi respecter les limites de navigation pour l'usage d'une embarcation à l'ÉVL (Cours et location).

## Limites de navigation de L'ÉVL

<b>Niveau requis selon le vent</b>	Cansail1	Cansail 2	Cansail 3	Cansail 4
	Voile blanche Niveau I -II	Voile blanche Niveau III	Voile bronze Niveau IV	Voile bronze Niveau V
<b>0-12 nœuds</b>	<b>Phare de la 32<sup>e</sup> (Catamaran Île Dixie)</b>	<b>Île Dixie</b>	<b>Île Dorval</b>	<b>Île Dorval</b>

12- 16 nœuds	Aucune sortie	Phare de la 32 <sup>e</sup> (Catamaran Île Dixie)	Île Dixie	Île Dixie
16-19.9 nœuds	Aucune sortie		Phare de la 32 <sup>e</sup> (Catamaran Île Dixie)	Île Dixie
20 nœuds et +	Aucune sortie			

- Entre 0 et 16 nœuds, seul le barreur doit être expérimenté.
- Entre 16 et 19,9 nœuds, le barreur et l'équipier doivent être expérimentés

## RÈGLEMENTS ET CODES DE CONDUITE - QUAIS ET NAVIGATION

---

### Sur le terrain

- Soyez courtois
- Laissez le terrain dégagé pour la circulation des bateaux
- Ramassez vos déchets

### Sur les rampes de mise à l'eau

- Cédez toujours la priorité à un bateau rentrant au quai
- Respectez l'ordre des mises à l'eau
- Un bateau remontant la rampe est prioritaire sur une descente
- Mettez à l'eau uniquement quand vous êtes prêts à partir
- Ne laissez pas votre bateau au quai (10 min max)
- Lors des départs et retours, demandez ou offrez de l'aide

### Navigation

- Vérifiez les conditions de navigation avant chaque sortie
- Consultez la carte nautique du lac St-Louis à l'entrée de l'école de voile

- Respectez les règles de priorité sur l'eau
- Assurez-vous d'avoir tout l'équipement de sécurité
  - Pour vous et vos équipiers
  - Pour le bateau
- Retournez au quai au plus tard 30 minutes avant le coucher du soleil
  - Laissez la priorité aux bateaux engagés avant vous
  - Remontez rapidement votre bateau pour libérer le quai.